

Troisième ligne de quittance : les clés pour faire contribuer vos locataires aux travaux d'économie d'énergie

Date :

Durée : 2.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 300.00 € HT / participant, soit 360.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Ces dernières années ont été riches d'obligations nouvelles pour les bailleurs, et tout particulièrement en matière de performance énergétique des logements donnés à bail. L'évolution rapide de ces obligations et leur exigence croissante incitent à réaliser rapidement des travaux afin de ne pas être privé du plein potentiel de son patrimoine, soit en raison d'interdictions de louer, soit en raison de gels des loyers.

C'est aussi l'occasion pour les bailleurs de s'inscrire dans une démarche vertueuse de prise en compte et de respect de l'environnement. A première vue, le coût important des travaux réalisés à cette fin pourrait être regardé comme une perte financière pure pour les bailleurs. Mais, la loi Molle du 25 mars 2009 a introduit un mécanisme de contribution des locataires, communément appelé « troisième ligne de quittance », permettant au bailleur de mettre à leur charge une partie du coût de ces travaux.

"Quels travaux peuvent ouvrir droit à la mise en place d'une contribution des locataires ?"

"Comment sécuriser les étapes préalables, notamment la concertation avec les locataires ?"

"Quelles sont les règles de calcul, de formalisation et de mise en œuvre de cette contribution ?"

Cette formation vous donnera les clés pour formaliser et sécuriser chacune des étapes permettant d'exiger le paiement de cette contribution et ainsi permettre le partage des économies de charge.

Profils des apprenants

- Bailleurs privés et sociaux

Prérequis

- Les apprenants devront avoir des notions juridiques en matière de baux d'habitation

Objectifs pédagogiques

- Être capable d'identifier les étapes indispensables à la mise en place d'une contribution pour le partage des économies de charges
- Connaître les textes réglementaires de référence afin d'identifier les travaux éligibles

- Comprendre les exigences concrètes de la phase préalable de concertation avec les locataires
- Savoir comment calculer le montant de la contribution pour le partage des économies de charges
- Savoir quels documents réunir en vue de la mise en place de la contribution pour le partage des économies de charges
- Savoir comment appeler cette contribution auprès des locataires
- Connaître les mentions obligatoires à faire figurer sur les avis d'échéance des locataires

Contenu de la formation

- I. L'identification des travaux d'économie d'énergie éligibles
 - A. Les combinaisons d'actions d'amélioration de la performance énergétique
 - B. Les travaux d'économie d'énergie permettant d'atteindre une performance énergétique globale minimale
- II. La concertation préalable avec les locataires
 - A. Les participants à la concertation
 - B. Les modalités de concertation
- III. L'appel de la contribution pour le partage des économies de charges
 - A. Le recueil des attestations de conformité
 - B. Le calcul de la contribution des locataires
 - C. La formalisation de la troisième ligne de quittance

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenants : Emilie BACQUEYRISSES, avocate directrice - ebacqueyrisses@seban-avocat.fr et Mathieu LAMBERT, avocat à la Cour - mlambert@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé avec les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique fourni post formation sur l'intranet

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation d'entrée pour déterminer le niveau de connaissance avant la formation
- Feuille d'émargement pendant la formation
- Evaluation des acquis via un quiz
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue : questionnaire de satisfaction à chaud

Qualité et indicateurs de résultats



Taux de satisfaction moyen en 2025 : 91%

Programme créé le 21 avril 2026 - Version 1